CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE DÉVELOPPEMENT

Sous‑thèmes proposés par les États membres

(dans l’ordre de réception par le Secrétariat)

**Proposition de la Chine, reçue le 14 mars 2022**

* ***Expériences et pratiques nationales relatives à la promotion de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies au moyen de la propriété intellectuelle***

OBSERVATION DE LA DÉLÉGATION DE LA CHINE :

La délégation de la Chine propose le sous‑thème intitulé “Expériences et pratiques nationales relatives à la promotion de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies au moyen de la propriété intellectuelle” pour la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement de 2023. Bien que le CDIP présente chaque année un rapport aux États membres sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des ODD des Nations Unies, il n’existe pour l’heure aucune occasion permettant aux pays de transmettre et d’échanger des informations sur la manière dont ils ont recours à la propriété intellectuelle pour mettre en œuvre les ODD. La conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement de 2023 peut faire office de plateforme pour que les États membres puissent mettre en commun leurs expériences et pratiques en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les politiques nationales en matière de propriété intellectuelle liées à la mise en œuvre des ODD ou l’importance de la propriété intellectuelle pour la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique à l’échelle locale.

**Propositions du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, reçues le 15 mars 2022**

* ***Proposition n° 1 : Comment éveiller l’intérêt de la jeune génération pour la propriété intellectuelle – enseignement et formation en matière de propriété intellectuelle dans les écoles et les universités, sensibilisation des enfants et des jeunes aux droits de propriété intellectuelle***

OBSERVATION DU GROUPE DES PAYS D’EUROPE CENTRALE ET DES ÉTATS BALTES :

La complexité des systèmes de droits de propriété intellectuelle internationaux, nationaux et régionaux, l’importance des compétences et des connaissances en la matière pour une commercialisation efficace des droits de propriété intellectuelle et la valeur accrue de la propriété intellectuelle (et des actifs incorporels) au sein des entreprises et de l’économie (la propriété intellectuelle représente 80% de l’ensemble des actifs) sont autant de facteurs qui incitent tous les États membres à éveiller l’intérêt des jeunes pour la propriété intellectuelle, qu’il est essentiel de connaître dans tout parcours professionnel. Par conséquent, la propriété intellectuelle devrait être intégrée aux programmes d’enseignement primaire, secondaire et supérieur et, parallèlement, les États membres devraient lancer leurs propres initiatives de sensibilisation et de formation à la propriété intellectuelle, en dehors des systèmes éducatifs, pour cibler les jeunes entrepreneurs et innovateurs, les start‑up et les plateformes réunissant les jeunes actifs dans l’économie fondée sur l’innovation, telles que les centres ou les pôles proposant des espaces de travail partagés, etc. Différentes politiques, approches, expériences et meilleures pratiques dans ce domaine pourraient être présentées et échangées avec d’autres États membres.

* ***Proposition n° 2 : Propriété intellectuelle, alimentation et agriculture durable – brevets portant sur les technologies vertes, innovations, technologies et droits de propriété intellectuelle***

OBSERVATION DU GROUPE DES PAYS D’EUROPE CENTRALE ET DES ÉTATS BALTES :

L’agriculture durable est un secteur axé sur l’industrie qui dépend directement des innovations et des technologies brevetées. Par conséquent, la propriété intellectuelle liée à ces innovations semble être un sujet essentiel. La dégradation de la qualité des sols et de leur capacité de rétention de l’eau qui résulte de l’utilisation de lourds engins et d’engrais et d’insecticides inorganiques représente un problème mondial. Cette situation entraîne une réduction alarmante des populations d’animaux et d’insectes, la disparition de l’humus naturel et la cristallisation des sols. La sécheresse et la nécessité de disposer de systèmes de récupération des eaux de pluies et d’arrosage sont un autre enjeu de taille. Il en va de même pour la dégradation de la qualité de la nourriture (légumes, fruits, etc.) résultant de l’application des méthodes de l’agriculture intensive. De nombreux autres défis auxquels est confrontée l’agriculture doivent être relevés à l’aide des technologies durables (vertes).

* ***Proposition n° 3 : Histoires vraies liées à la créativité dans les petites et moyennes entreprises technologiques***

OBSERVATION DU GROUPE DES PAYS D’EUROPE CENTRALE ET DES ÉTATS BALTES :

Ce thème très large permet de réunir du contenu intéressant qui peut servir de point de départ pour entamer des discussions fructueuses au sein des petites et moyennes entreprises technologiques.

**Proposition du groupe des pays africains, reçue le 17 mars 2022**

* ***Rôle de la propriété intellectuelle et de l’innovation pour assurer la sécurité alimentaire : défis et possibilités***

**Proposition du groupe B, reçue le 18 mars 2022**

* ***Propriété intellectuelle et finance***

OBSERVATION DU GROUPE B :

Le groupe B est convaincu que ce sous‑thème peut être l’occasion d’étudier diverses questions présentant un intérêt pour les États membres développés et en développement. Le groupe B propose que, dans le cadre de ce sous‑thème, une définition globale des termes “actifs de propriété intellectuelle” ou “innovation” soit proposée pour les besoins de la conférence (p. ex. en incluant aussi bien les activités de brevet que les désignations commerciales/marques) et que le terme “finance” soit également défini de manière globale (p. ex. pour inclure la microfinance), afin que le sous‑thème puisse présenter un intérêt large, interrégional, et qu’il soit pertinent pour les États membres en développement ou appartenant aux pays les moins avancés, en mettant l’accent sur les micro, moyennes et petites entreprises. Le groupe B relève que le Secrétariat a lancé un petit programme qui porte sur le financement reposant sur la propriété intellectuelle (voir p. ex. [www.wipo.int/sme/en/news/2021/news\_0006.html](http://www.wipo.int/sme/en/news/2021/news_0006.html)) et que, par conséquent, ce sous‑thème pourrait bénéficier de l’intérêt et de l’expertise du Secrétariat et de son réseau de contacts.